

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

Présents : M. Gilles TURLAN - Maire -, Mesdames ALBERT, ANTONIO, DOMINGO, LARTIGUE, MORANT, Messieurs AUGRY, COMBES, MONNAUX, RAYMOND, RODRIGUEZ, SOUBREVIE

Procuration : M. HUAU à M. TURLAN

Excusés : Madame BAUDINIÈRE, Monsieur CLAUSTRE

Madame Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h08.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :  
- du Conseil Municipal du 21 décembre 2016

**Vote : A l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

**Demande complémentaire DETR et Département pour la salle ARAGOU**

**Vote : A l'unanimité**

### **Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le service de médecine préventive et de santé au travail**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'explication du Président du Centre de Gestion qui présente les modifications apportées par rapport aux années précédentes :

- Révision du tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (85 € par agent de droit public et 90€ par agent de droit privé)
- Renouvellement désormais tacite de la convention
- Modification des conditions de facturation pour les agents intercommunaux nommés dans plusieurs emplois permanents à temps non complets
- Nouvelle procédure de décision de l'évolution des coûts d'adhésion au service

La convention a été envoyée à tous les conseillers municipaux lors de l'envoi de la convocation à ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette adhésion

**Vote : A l'unanimité**

### **SERVICES ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire explique que la commune doit mettre en place une nouvelle organisation qui permette de faire face au surcroît d'activité au secrétariat de Mairie, de mieux suivre les dépenses, de s'adapter aux nécessités de suivi budgétaires par rapport à la nouvelle Agglomération et de fonctionner en tenant compte de l'évolution de la taille de la commune.

La commune ne peut plus continuer à fonctionner de la même manière à 1600 habitants aujourd'hui, comme elle fonctionnait à 1 000 habitants.

Un travail de mise en place d'une comptabilité analytique, demandé par la Communauté d'Agglomération, a été engagé afin de mieux suivre les dépenses. Ce travail d'élaboration va se poursuivre tout au long de l'année 2017, car il devient indispensable d'évaluer au plus juste les charges. Ce travail est nécessaire, surtout si l'on tient compte de toutes les compétences que reprend la Communauté d'Agglomération, comme les écoles par exemple et qu'il faudra évaluer précisément le coût de fonctionnement de ces équipements transférés.

Une comptabilité d'engagement est également en train de se mettre en place permettant de mieux suivre et mieux maîtriser le budget, mise en place d'une nouvelle procédure achats, et responsabilisation des agents à la gestion de leur budget, en collaboration avec les élus. Le but étant de dégager un maximum de marges de fonctionnement pour pouvoir investir dans les projets.

Tout ce travail de suivi, nécessite de dégager plus de temps au secrétariat. Mme Fuentes sera amenée à dégager plus de temps sur le suivi financier et le suivi de la procédure achat en relation avec la nouvelle Agglomération, tout en ayant moins de salariés en gestion directe (12 agents sont transférés, sur 20).

Mme Minguy va devoir assurer un appui aux services techniques afin de suivre des tableaux de bord permettant de mieux gérer les différentes interventions sur le terrain, de les coordonner, de mieux évaluer les durées de ces interventions (certaines seront refacturées à l'Agglomération, d'autres sont prises en compte dans les attributions de compensation des charges transférées, d'autres restent communales...), et de respecter la nouvelle procédure achat qui prévoit une mise en concurrence systématique.

La commune devrait s'y retrouver grâce à des économies sur les achats et plus d'efficacité au niveau des actions réalisées.

- **Augmentation de la durée de temps de travail de Mme Minguy :**

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur une augmentation du temps de travail de Mme Minguy à 33 heures par semaine (actuellement 30 heures par semaine) à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Le coût supplémentaire pour la commune est évalué à environ 2300 euros par an.

**Vote : A l'unanimité**

- **Création de poste en CUI CAE :**

Vu le surcroît d'activité exposé ci-dessus, Monsieur le Maire propose d'embaucher une personne en CUI CAE (contrat aidé à 70% par l'Etat, 20 heures par semaine) afin d'assurer un poste d'accueil du public.

**Vote : A l'unanimité**

## **DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. (*Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») = 341 244,28 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 85 311,07 soit 25% de la somme ci-dessus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer cette opération.

**Vote : A l'unanimité**

## **ACHAT DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SOUBREVIE qui explique qu'un véhicule des services techniques n'est plus en état de fonctionner, et que l'autre risque de ne pas avoir un avis favorable suite au contrôle technique. Quoi qu'il en soit, ce deuxième véhicule commence à être vétuste.

De plus, les services techniques comprennent deux titulaires et trois CUI CAE, et il devient indispensable de posséder au moins deux véhicules en état de marche.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire une dépense de 25 000 € TTC en dépense d'investissement 2017 pour acquérir rapidement plusieurs véhicules.

**Vote : A l'unanimité**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES  
AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RODRIGUEZ qui présente un devis de 10 630.43 € HT (12 756.52 € TTC) concernant des panneaux de signalisation afin de sécuriser plusieurs secteurs de la commune.

Il ajoute que ce type de projet est éligible au fonds issu de la répartition du produit des amendes de police et propose de présenter une demande de subvention en ce sens au Conseil Départemental.

Le financement s'établira de la manière suivante :

- Subvention Conseil Départemental : 30 %	soit 3 189,13 €
- Budget communal	7 441,30 €
<b>Total</b>	<b>10 630,43€</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet achat et cette demande de subvention.

**Vote : A l'unanimité**

**Demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » et Conseil  
Départemental FDT : réparation, aménagement et mise aux normes salle Aragou**

Monsieur le Maire indique que le projet de réfection de la salle Aragou a été validé par le conseil municipal du 27 Janvier 2015.

Le budget estimatif des travaux doit être revu car :

- Il a été décidé de supprimer les interventions des agents techniques pour une question de planning de travaux
- Il faut désormais prévoir une réserve d'eau pour les pompiers en cas d'incendie
- Des travaux supplémentaires de VRD, non prévus au départ, doivent être intégrés
- Les travaux de peintures ont dû être revus à la hausse
- Un plafond dalles à été ajouté...

De plus, une mise en concurrence va être lancée prochainement.

Dépenses prévues en janvier 2016

<b>DEPENSES HT</b>	<b>€</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€</b>
Architecte	1 500.00		
Toiture	25 340.00	DETR ETAT (40%)	33 242.50
Aménagements intérieurs (devis RTT)	20 890.20	Département (25%)	20 776.56
Aménagements intérieurs (devis BL)	11 122.10	Autofinancement	29 087.20
Alarme	1 753.96		
Peinture	16 500.00		
Imprévu	6 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>83 106.26</b>		<b>83 106.26</b>

Les demandes de subventions auprès du département et de l'Etat ont été instruites, et les arrêtés attributifs de subvention ont été reçus.

La DETR peut intervenir à hauteur de 25 %, soit 20 776 €, et le département à hauteur de 25% soit également 20 776 €.

Nouvelles Dépenses prévisionnelles 2017 :

DEPENSES HT	€	RECETTES	€
Architecte	5 625,00		
VRD	18 500,00	DETR ETAT (25%)	33 508,00
Etanchéité	25 900,00	Département (25%)	33 508,00
Menuiserie	8 300,00	Autofinancement	67 016,00
Plâtrerie	20 500,00		
Electricité	12 500,00		
Plomberie	4 600,00		
Carrelage Faïence	4 000,00		
Peinture	23 700,00		
Contrôle sécurité	3 407,00		
Imprévus	7 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>134 032,00</b>		<b>134 032,00</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le nouveau estimatif des travaux et d'effectuer une demande complémentaire de subvention à l'Etat (DETR), et au Département.

**Vote : A l'unanimité**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Délégation à la culture de Madame BAUDINIÈRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a répondu favorablement à la demande de Mme Baudinière qui souhaite que lui soit retirée sa délégation à la culture car elle ne peut pas l'assurer pour des raisons personnelles.

- Projet : Convention de gestion pour la compétence scolaire et périscolaire

Mme Caroline ANTONIO donne lecture du projet de délégation de gestion qui va être proposé par la Communauté d'Agglomération.

- Projet : Photovoltaïque

Mme LARTIGUE souhaite un point sur le projet de champ photovoltaïque. Monsieur le Maire explique qu'il va organiser très prochainement une réunion entre les porteurs de projets et les riverains, afin de trouver des solutions pour limiter les nuisances de ce projet et permettre sa réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Signatures :

<b>G. TURLAN</b>	<b>C. ANTONIO</b>	<b>R. SOUBREVIE</b>
<b>S. DOMINGO</b>	<b>T. COMBES</b>	<b>A. BAUDINIÈRE</b>  Excusée
<b>M. RODRIGUEZ</b>	<b>C. RAYMOND</b>	<b>P. HUAU</b>  Procuration G. TURLAN
<b>B. ALBERT</b>	<b>E. MONNAUX</b>	<b>E. MORANT</b>
<b>JL. CLAUSTRE</b>  Excusé	<b>D. LARTIGUE</b>	<b>D. AUGRY</b>